

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° 2022 - 583	Médiathèques
	08/11/2022		

Objet : Contrat pour une activité relevant du droit d’auteur entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et Pascal MESENBURG (MEZZO) dans le cadre d’une projection-rencontre le 5 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de Pascal MESENBURG le 5 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau à Meaux pour l’animation d’une projection-rencontre avec cet auteur dans le cadre du Week-end Blues,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et Pascal MESENBURG la signature d’un contrat pour une activité relevant du droit d’auteur pour l’animation d’une projection-rencontre le 5 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau à Meaux dans le cadre du Week-end Blues.

ARTICLE 2 – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme totale de 250 € BRUT (deux cent cinquante euros). Cette dépense est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

0 8 NOV. 2022



Jean-François COPÉ